



Accès aux droits

Guichet unique d'informations sociales, fiscales & juridiques

Permanences gratuites

Hall d'accueil de la mairie
Esplanade Claude Fuzier

CCAS - Maison Marianne
47/51 rue Louis-Auguste Blanqui

Mars 2024

Guichet unique d'informations sociales, fiscales & juridiques

Dans ce cadre, des conseils et des informations sociales, fiscales et juridiques vous seront données par des professionnels tout au long de l'année.

Accès aux droits, permanences gratuites

Droit

Notaire

Succession, divorce, acquisition de biens, droit de la famille, etc.

1^{er} et 3^e lundis du mois

9h15-11h30 en mairie

Hors vacances scolaires*

Sur rendez-vous

Droit

Conciliateur de justice

(Après du Tribunal d'instance de Bobigny)

Conflits de voisinage, propriétaire/locataire, fournisseur/client, contestations diverses...

Tous les mardis,

14h-17h30 en mairie

Hors vacances scolaires*



Service

Ecrivain public

Aide à la rédaction de courriers administratifs.

Tous les lundis

14h-16h30 en mairie

Hors vacances scolaires*

Sur rendez-vous

Droit

CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille)

Informations : Droit de la famille, séparation, divorce, violences conjugales

Tous les mercredis du mois

9h-12h sur place à la maison Marianne (CCAS) ou par téléphone

Sur rendez-vous

Droit consommateur

INDECOSA (défense des consommateurs)

Informations - conseiller : litiges de consommation ou financiers (banques, crédits, dettes, assurances...)

2^e et 4^e mercredis de chaque mois

14h-16h30 par téléphone

Hors vacances scolaires*

Sur rendez-vous

Service

Médiateur

Conflits avec les services municipaux et paramunicipaux ; les services publics et les Administrations, divers... ; Écouter, informer, et orienter éventuellement.

Conseiller utilement...

Tous les jeudis

15h-17h30 par téléphone

Hors vacances scolaires*

Sur rendez-vous

Droit

Avocat

(Droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers, etc ...)

Tous les vendredis du mois

9h-11h30 par téléphone

Hors vacances scolaires*

Sur rendez-vous

Service

Association départementale des veuves et veufs de la Seine-Saint-Denis

Accueillir - informer - défendre

2^e vendredi de chaque mois

14h30-16h30

Hors vacances scolaires*

Des rendez-vous pour des permanences gratuites



Prenez votre rendez-vous :

- > En téléphonant au 01 48 50 53 00.
- > En venant auprès de l'accueil de la mairie.
- > Ou éventuellement en ligne sur le site de la Ville (rubrique : mes démarches)

* Sauf avis contraire

La mairie met à votre disposition gratuitement

Qui ?

des conseillers sociaux, fiscaux et juridiques :

- un avocat,
- un conciliateur de justice,
- des associations (défense des consommateurs, association départementale des veufs et veuves, droit des femmes et de la famille)
- un écrivain public,
- un médiateur,
- un notaire...

Pourquoi ?

En vue de renforcer le dispositif déjà existant depuis une vingtaine d'années, l'équipe municipale a mis en œuvre, en partenariat avec un grand nombre d'organismes sociaux, fiscaux et de conseils juridiques, le guichet unique d'informations sociales, fiscales et juridiques.

Où et quand ?

Des permanences gratuites sur place en Mairie ou au CCAS. Des permanences téléphoniques gratuites adaptées :

Prenez votre rendez-vous en téléphonant au 01 48 50 53 00, en venant auprès de l'accueil de la Mairie (Esplanade Claude Fuzier), ou éventuellement en ligne sur le site de la Ville (rubrique : mes démarches)

En cas d'impossibilité de vous rendre à votre rendez-vous, merci de prévenir par téléphone l'accueil de la Mairie au 01 48 50 53 00.

Missions

- accueillir,
- informer, renseigner,
- conseiller, voire concilier,
- orienter.

Remarque importante

Aider, faciliter, renseigner ne signifient pas traiter le dossier en lieu et place des intéressés.